



Pension alimentaire je voudrai arreter de payer

Par **olivier**, le **27/05/2009** à **13:35**

Bonjour, mon fil a 20 ans il est au chômage sans revenu ni chômage je paie une pension alimentaire 140 euros a sa mere pour lui ;mais il ne recherche pas de travaille il se laisse vivre et sa mere ne le pousse pas chercher du boulot car elle perdrai de la caf 400 euros exactement donc elle le laisse comme ca a trainer dans les rue et ne rien faire de ses journée moi je voudrai arreter la pension pour qu il soit motiver a chercher du travaille mais sur mon jugement c est ecrit jusqu a qu il subvient a ses besoin que puis je faire merci

Par **Marion2**, le **27/05/2009** à **14:21**

Bonjour, Dans la mesure où votre fils ne fait aucun effort pour essayer de trouver un emploi, saisissez le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance en courrier recommandé AR en lui expliquant la situation et demandez de ce fait, l'arrêt du versement de la pension alimentaire. Un avocat n'est pas nécessaire. Cordialement.